VILLIERS Chloé

25 mars 2023, transfert d’un office

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 24 janvier 2023, et en l’absence d’opposition au garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

L’office de commissaire de justice à la résidence d’Ozoir-la-Ferrière (Seine-et-Marne) dont est titulaire Maître Chloé VILLIERS a été transféré à la résidence de Gretz-Armainvilliers (Seine-et-Marne).

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l’objet d’un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)